

voici ton nouveau allié
pour faire un dépistage du VIH/sida
en 30 minutes !




TEST RAPIDE VIH À RÉSULTAT IMMÉDIAT
confidentiel et gratuit, rapide et sans douleur,
simple et fiable

Pour plus d'infos : <http://depistage.aides.org>

TROD à VIH 1 et 2

Anthony DUBOIS
IMG 5ème semestre
CPMI CAEN, Avril 2016

PLAN

- 
- 1) Épidémiologie du VIH
 - 2) Qu'est ce que le TROD ?
 - Objectifs
 - Packaging/contenu
 - Protocole
 - 3) Comment ça fonctionne ?
 - 4) Qui peut bénéficier du test ?
 - 5) Où peut-on faire ce test ?
 - 6) Qui peut réaliser le test ?
 - 7) Démonstration...

Épidémiologie du VIH

Chiffres du 23 Novembre 2015 pour l'année 2014

- * On estime à **150.000** le nombre de personnes séropositives en France. Parmi elles, **30 à 50.000** ne le sauraient pas
- * **70 %** des nouvelles contaminations se font par le biais de séropositifs qui s'ignorent
- * **6600** personnes ont encore découvert leur séropositivité en 2014.
- * Parmi les personnes ayant découvert leur séropositivité en 2014 :
 - **56%** sont des **hétérosexuels** (dont 39% nés à l'étranger, principalement en Afrique subsaharienne et 17% en France) ;
 - **42%** sont des **hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes** ;
 - **1%** sont des **usagers de drogue**.
- * **11%** des personnes ayant découvert leur séropositivité ont **entre 15 et 24 ans**, tandis que **20 %** ont **50ans et plus**.
- * Les **régions** les plus touchées restent cette année encore **l'Île-de-France à 44%**. La région PACA est la 2e région de France métropolitaine la plus touchée par l'épidémie.

Modes de contamination du VIH

Le sida peut se transmettre de 3 manières

1

Rapports sexuels non protégés :

Quand on a un rapport sexuel sans préservatif avec une personne contaminée par le virus du sida.



2

Blessure par tout objet souillé de sang contaminé :

En particulier, quand on partage ou réutilise une seringue en cas d'usage de drogue.



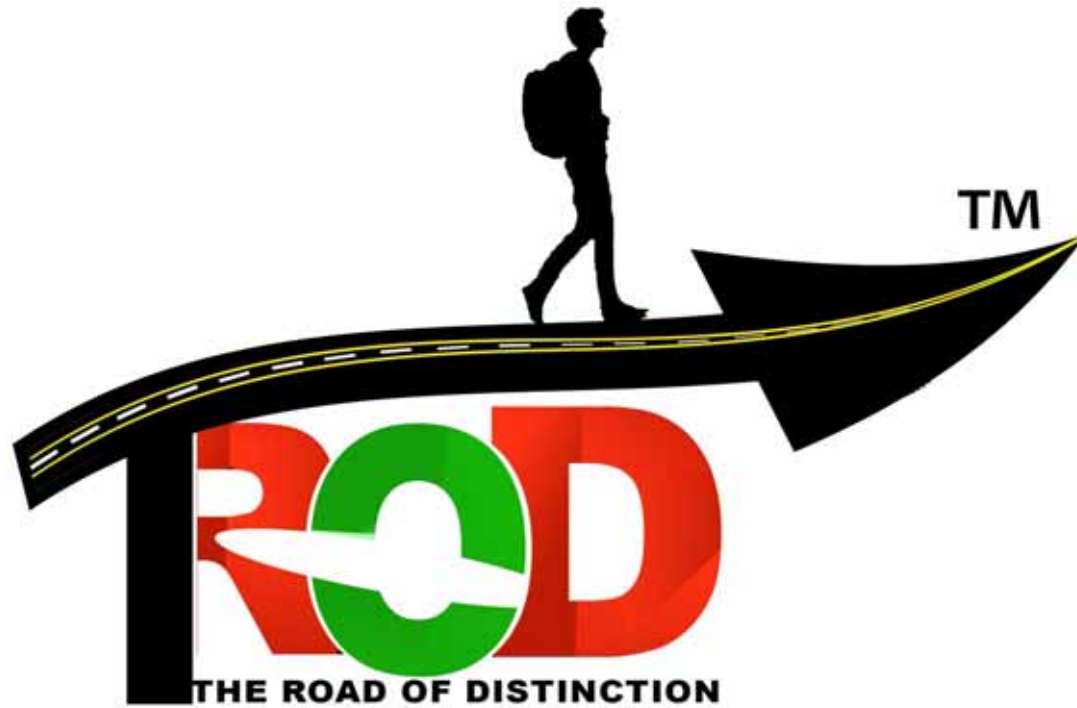
3

De la mère contaminée à son enfant :

Lors de la grossesse, de l'accouchement ou de l'allaitement.



Qu'est ce que le TROD ?





Le TROP
(Test rapide à orientation diagnostic du VIH/SIDA)

Objectifs

Permettre aux populations les plus exposées aux risques de transmission du VIH ou les plus isolées du système de soin :

- un **accès facilité** et renouvelé à la connaissance de son statut sérologique vis-à-vis de l'infection par le VIH
- une **adaptation** des stratégies préventives de chacun en fonction de la connaissance actualisée de son de son statut sérologique et de celle de ses partenaires
- l'entrée et l'accompagnement dans une **démarche de soins** la plus **précoce** possible pour les personnes découvrant leur séropositivité au VIH

L'important est de proposer à ces populations un dépistage par TROD intégré dans une offre complète de prévention (informations, conseils, distribution de documents et matériel de prévention)

Packaging/contenu

Le conditionnement est de 24 tests et comprend :

- Un test INSTI: emballé individuellement, avec une zone «point contrôle» (capture IgG) et une zone «point test» (antigènes gp41 et gp36). A usage unique
- Un flacon de diluant de 1,5 ml de solution tampon
- Un flacon de solution colorante de 1,5 ml brevetée à base de borate bleu conçue pour détecter les IgG dans la zone «point contrôle» et les anticorps spécifiques anti-VIH dans la zone «point test»
- Un flacon de solution clarifiante de 1,5 ml et conçue pour atténuer la couleur de fond et rendre plus distincts les points contrôle et test
- Lingette alcoolisée
- Lancette stérile à usage unique
- Pipette à usage unique calibrée pour recueillir 50µl

NB : élimination système DASRI



Protocole

Conseils pour le prélèvement de sang total au bout du doigt

Bras tendu le long du corps (position déclive), main au niveau de la taille

Prélèvement facilité par le lavage préalable des mains à l'eau chaude



1

- Identifier le test INSTI™
Piquer le doigt propre du patient et former une grosse goutte de sang suspendue.



2

- Recueillir la première goutte de sang avec la pipette verticale sans presser la poire de la pipette.
- Former une nouvelle goutte de sang suspendue et la recueillir en approchant la pipette horizontalement de la goutte.
- Répéter l'opération jusqu'à ce que le sang ait atteint le trait noir de la pipette.



3

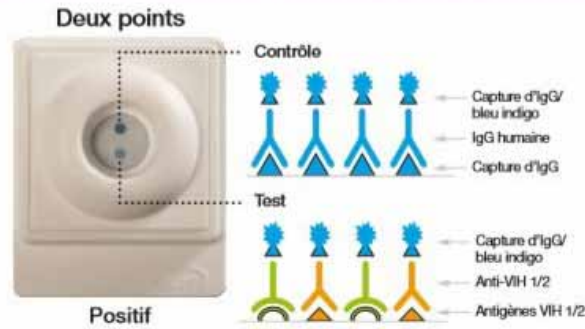
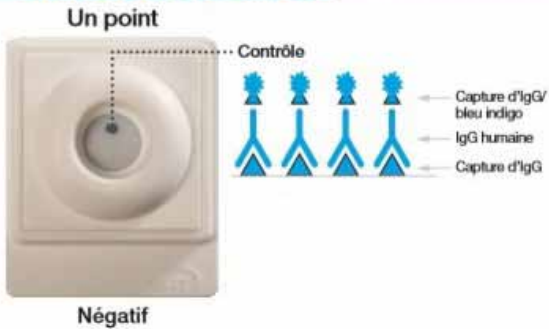
- Presser la poire de la pipette pour vider le sang dans le flacon 1.
- Refermer le flacon et l'homogénéiser par 2 inversions.



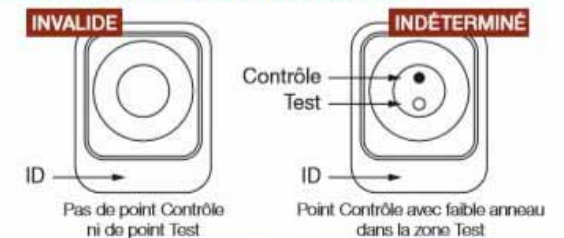
4

- Vider le contenu du flacon 1 dans la cupule et attendre que le liquide ait traversé la membrane.
- Répéter l'opération avec les flacons 2 et 3.
- Lire le résultat du test immédiatement.

Lecture/Interprétation



Résultats ininterprétables



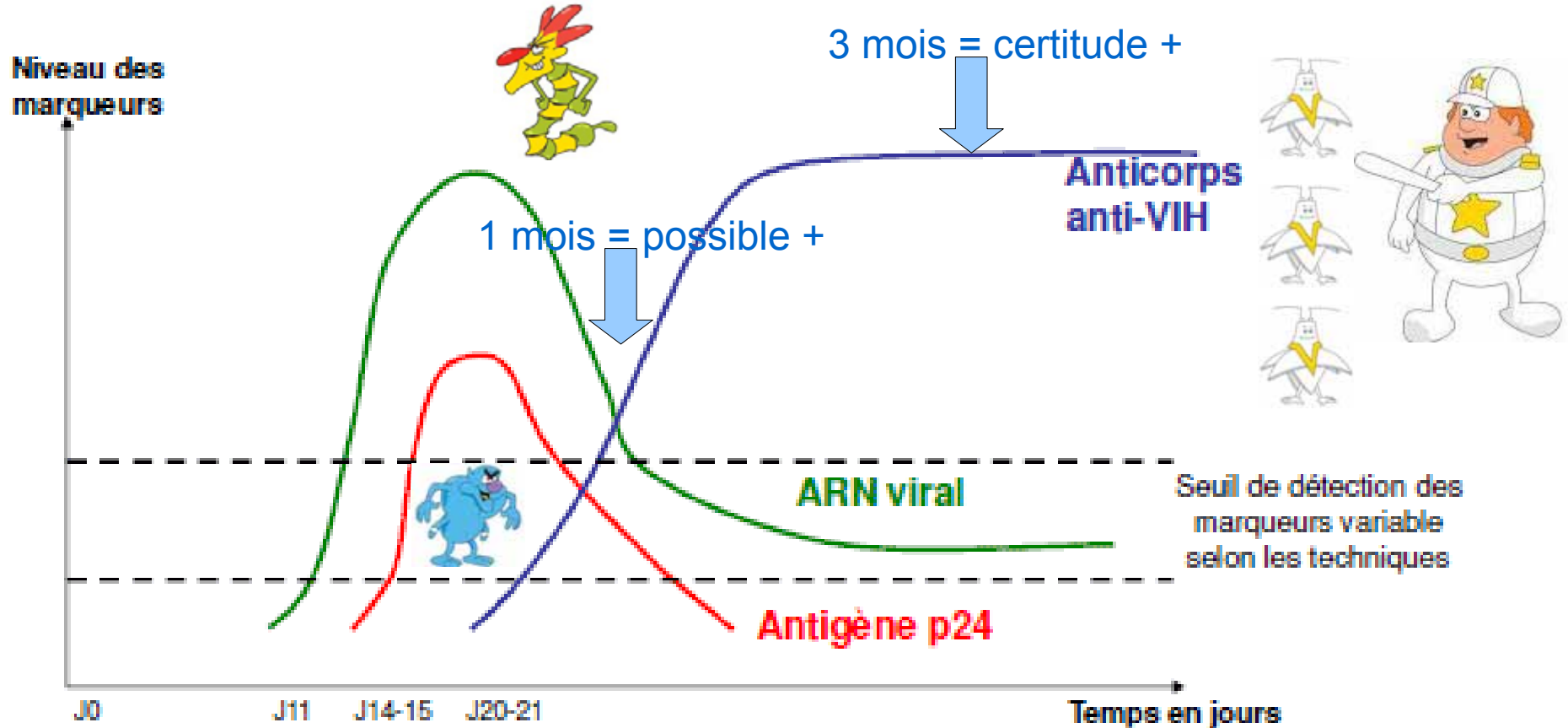
Recommandation : tout test ininterprétable doit être répété avec un nouvel échantillon sanguin en utilisant un nouveau test INSTI et de nouveaux accessoires

Comment ça fonctionne ?



- Tests à usage unique
- Qualitatif
- Rapide
- Destinés à la recherche d'anticorps anti-Virus de l'Immunodéficience Humaine de type 1 et 2 dans le sang total humain, le sang capillaire, le sérum ou le plasma.
- Lecture subjective visuelle du résultat, immédiate ou en quelques minutes

Evolution des marqueurs biologiques et délais d'apparition en fonction des différentes techniques



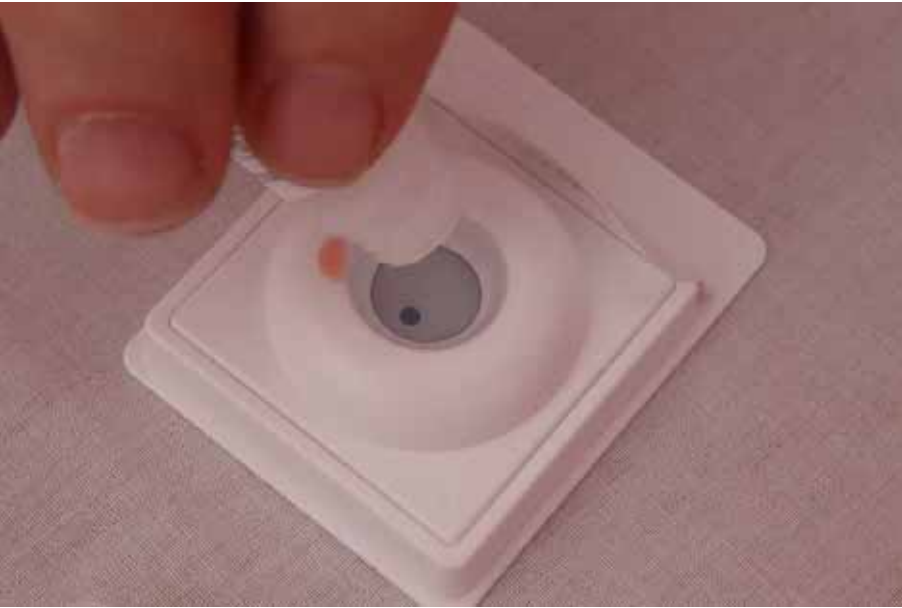
À partir de J10-J12 : détection de l'ARN par PCR

À partir de J14-J15 : détection de l'Ag p24 par Elisa combiné 4G

À partir de J20-J21 : détection des Ac anti-VIH par Elisa

À partir de J26 : détection des Ac anti-VIH par Western-Blot et parTROD

Comment ça fonctionne ?



Les tests sont constitués d'un socle avec une membrane qui utilise une combinaison de protéines du VIH 1 & 2 (antigènes spécifiques du VIH présents sur l'enveloppe membranaire du virus).

Le prélèvement de la personne testée, déposé sur la membrane du socle est mis en contact avec un réactif qui va détecter les AC spécifiques anti VIH 1 & 2, **s' il y a des AC détectables le test est positif.**

- **Sensibilité** : capacité du test à détecter les sujets réellement infectés **99,6%**
- **Spécificité** : capacité du test à identifier les sujets non infectés **99,3%**

Garantis pour les risques infectants datant de **3 mois et plus**

Comment ça fonctionne ?

Lorsque l'on remet le résultat du test, **la notion du délai depuis le risque d'exposition est importante** :

- On peut commencer à détecter des anticorps avec ce test TROD dans le mois qui suit un risque infectant, c'est à dire qu'il se peut qu'il soit positif, mais il est performant à 3 mois.
- Si le TROD est négatif avec risque de moins de 3 mois, ce n'est pas suffisant pour rassurer la personne totalement. Pour être sur il faut proposer de refaire le test rapide à 3 mois du dernier risque, ou conseiller un test ELISA (prise de sang) à 6 semaines de ce risque et faire régulièrement des tests si risques fréquents...(tous les 3 à 6 mois).
- Si la personne évoque un risque avéré de moins de 48h, supposé contaminant, c'est une urgence à évaluer médicalement pour envisager un TPE (Traitement Post exposition).



DANS TOUS LES CAS ON PEUT FAIRE LE TROD, C'EST L'INTERPRÉTATION DU RÉSULTAT QUI IMPORTE !



TEST +



En cas de résultat positif, la personne concernées est invitée, **systematiquement**, à réaliser auprès d'un médecin ou d'un établissement de santé, un diagnostic biologique de l'infection à VIH 1 et 2, par un test sanguin de type **ELISA** (Test de référence).

Législatif

Arrêté du 9 novembre 2010



En vue de l'orientation de la personne testée vers une prise en charge adaptée à l'infection à VIH, le responsable de la structure conclut des accords avec :

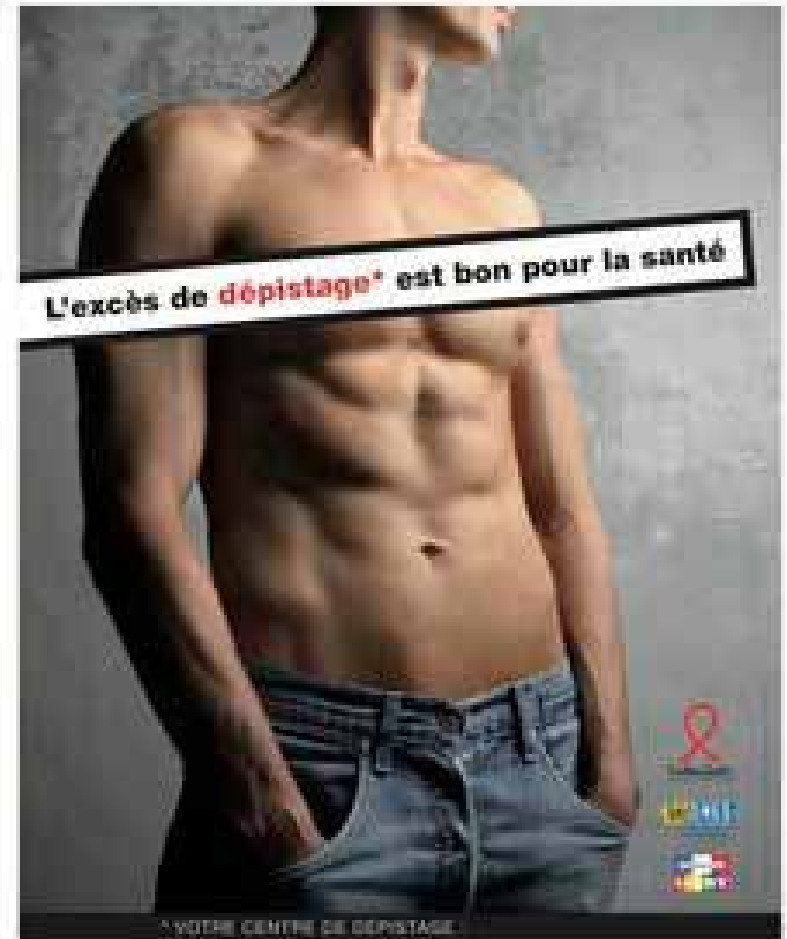
- un ou plusieurs centres de dépistage anonyme et gratuit du VIH, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles
- un ou des médecins de ville, organisés ou non en réseaux
- un ou plusieurs laboratoires de biologie médicale pour l'exploration d'une recherche positive
- un ou plusieurs établissements de santé susceptibles de prendre en charge des personnes séropositives ou de délivrer un traitement prophylactique en cas de risque récent de transmission du VIH (service d'Urgences)



Qui peut bénéficier du test ?

Dépistage ciblé +++ :

- Les personnes habitant un pays ou originaires d'un pays où l'infection au VIH est très répandue (migrants)
- Les enfants nés d'une mère séropositive n'ayant pas été traitée.
- Les personnes qui occupent un emploi qui expose au sang ou à d'autres liquides organiques
- Les personnes ayant reçu une transfusion de sang ou de produits sanguins ou encore une transplantation d'organe de 1979 à novembre 1985
- Les personnes ayant des rapports non protégés avec des partenaires multiples.
- Les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.
- Personnes isolées du système de soins (précarité)



Pas d'indication en population générale sauf en cas de zone à forte prévalence.

Législatif

Arrêté du 9 novembre 2010



Le test TROD peut être réalisé chez toute personne, **dans son intérêt et pour son seul bénéfice**, après l'avoir informée et avoir recueilli son consentement libre et éclairé. Il ne s'agit en aucun cas d'un test d'affirmation diagnostique.

Toute personne souffrant d'une pathologie transmissible documentée doit être informée individuellement par le médecin, pour elle-même et pour son entourage. **C'est elle seule qui est libre de divulguer ou non ce diagnostic** au non du secret médical et professionnel. Il est cependant recommandé de l'inciter à le faire et l'accompagner dans ses démarches si elle le souhaite *(articles L. 1110-4 et R. 4127-4 du code de la santé publique)*.

Toute information à caractère personnel, à fortiori relative à l'état de santé de la personne testée, recueillie dans ce cadre sur support papier ou informatique doit être conservée dans des conditions matérielles garantissant la **confidentialité des informations**, en conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Où peut-on faire ce test?



Les locaux et lieux d'intervention des personnes pouvant réaliser des TROD peuvent être **fixes** (local associatif, lieux de vie et de convivialité des populations ciblées) ou **mobiles** (bus, tentes, stand itinérant) mais toujours être organisés, selon leur configuration, de telle manière à pouvoir préserver un accueil individualisé et une remise de résultat dans des conditions garantissant la sécurité.



Législatif

Arrêté du 9 novembre 2010



La **convention d'habilitation** permettant à une structure de prévention ou une structure associative impliquée en matière de prévention sanitaire de pratiquer des tests rapides d'orientation diagnostiques de l'infection à VIH 1 et 2 est conclue avec le directeur général de l'**Agence Régionale de Santé** territorialement compétente.

La conclusion de la convention d'habilitation est subordonnée au respect par la structure d'un **cahier des charges** déterminant les conditions de réalisation du dépistage par les TROD.

Cette convention est conclue pour une **durée de 3 ans, résiliable** par le directeur général de l'ARS en cas de non respect du cahier des charges et devient **caduque** si, au terme d'un délai d'un **an** suivant sa conclusion, la structure n'a pas mis en œuvre l'offre de dépistage par TROD.

Qui peut réaliser le test ?

1) un médecin exerçant en cabinet libéral

2) un médecin, un biologiste médical, une sage femme exerçant dans un établissement ou un service de santé

3) un infirmier ou un technicien de laboratoire exerçant dans un établissement ou un service de santé, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un biologiste médical

4) un médecin, un biologiste médical, une sage femme ou un infirmier intervenant dans une structure de prévention ou une structure associative impliquée en matière de prévention sanitaire (si cette dernière est habilitée)



5) un salarié ou un bénévole, non professionnel de santé, intervenant dans une structure de prévention ou une structure associative à condition qu'il ait préalablement suivi une formation à l'utilisation des TROD avec attestation de formation, procédure habilitation et partenariats.

Législatif

Arrêté du 9 novembre 2010



Pour réaliser des TROD, les personnes, les établissements et services de santé ainsi que les structures de prévention ou associatives impliquées en matière de prévention sanitaire sont tenus :

- au **respect des recommandations des bonnes pratiques**
- de souscrire une **assurance** garantissant leur responsabilité civile lors de la réalisation des tests

Au sein de la structure habilitée, les personnes pouvant réaliser un dépistage par TROD sont les personnes salariées ou bénévoles ayant suivi la **formation** à l'utilisation de ces tests et détenteur d'une **attestation** de suivi de cette formation.

La liste nominative et la qualité des personnes formées pouvant réaliser ces tests au sein de la structure habilitée est annexée à la **convention d'habilitation**. Cette liste est **tenue à jour** et transmise à l'ARS par le responsable de la structure à chaque modification.

MESSAGE CLÉ

- ORIENTATION DIAGNOSTIQUE VIH
- DÉPISTAGE CIBLE
- ACCÈS AUX SOINS
- FORMATION/HABILITATION
- PARTENARIATS
- PRÉVENTION GLOBALE
- IST/SANTÉ SEXUELLE
- TRAITEMENT PRÉCOCE





Démonstration

